

le rapport du Groupe d'experts.

Le Groupe a notamment fait des suggestions relativement à l'élargissement rapide du champ du registre et s'est penché sur les ressources nécessaires à la tenue du registre. Il a noté que les récentes réductions ont suscité de sérieuses inquiétudes au sujet de la capacité du Bureau des affaires de désarmement d'assurer le fonctionnement et la tenue du registre.

Le Groupe a été constitué par le Secrétaire général en décembre 1991. Il comptait des représentants provenant de toutes les régions du monde, dont des exportateurs et des importateurs d'armes. Le Canada y était représenté par M. Don Sinclair, directeur adjoint de la Direction de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement d'AECEC. En décembre 1992, l'Assemblée générale a approuvé par consensus une résolution qui acceptait les recommandations du Groupe d'experts. Un deuxième Groupe d'experts gouvernementaux sera constitué en 1994 dans le but d'examiner le fonctionnement du registre et son développement futur. ■

Exportations

Le deuxième Rapport annuel sur les exportations canadiennes de matériel militaire a été publié en juin 1992. Le rapport expose les critères stricts que le gouvernement applique pour autoriser l'exportation de marchandises militaires fabriquées au Canada, et énumère les pays qui, après obtention d'un permis à l'exportation, ont acheté du matériel militaire canadien, en 1991. Soixante-quinze pour cent de ce matériel entre dans la catégorie «non offensif». En 1991, au total, 95 pour cent des exportations canadiennes de matériel militaire étaient destinées à des membres de l'OTAN ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

«Le Canada est le chef de file mondial dans la campagne en faveur de la transparence dans le domaine des transferts d'armements», a déclaré la SEAE, M^{me} Barbara McDougall, à la publication du rapport. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la décision des Nations Unies d'ouvrir, en décembre dernier, un registre mondial des armements, et le Rapport du Canada va au-delà des exigences de ce registre. Je suis convaincue que nos efforts favoriseront une plus grande ouverture internationale en matière de ventes et de transferts d'armements.»

Le rapport a été déposé à la Chambre de communes et aux Nations Unies. ■

Rapport du Secrétaire général

Le 27 octobre 1992, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, soumettait aux États membres un rapport sur sa vision du rôle éventuel des Nations Unies dans le domaine du désarmement. *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide* s'inspire du rapport intitulé *Agenda pour la paix*, soumis antérieurement par le Secrétaire général, et qui portait sur la participation de l'ONU aux efforts de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

Dans une allocution prononcée le 11 novembre par l'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason, le Canada accueillait favorablement le rapport et soutenait énergiquement la thèse selon laquelle les trois éléments clés, soit l'intégration des questions de désarmement à l'agenda plus vaste de la paix et de la sécurité, la mondialisation du processus de contrôle des armements et de désarmement et la revitalisation du processus à la suite de la guerre froide, doivent servir de fondement à une intensification des efforts internationaux en vue d'améliorer l'efficacité du contrôle des armements et du désarmement.

Sur la question de la revitalisation, le Canada a noté qu'en dépit de récents progrès encourageants, la prolifération de la technologie et de l'équipement nécessaires à la fabrication d'armes de destruction massive demeure une source d'instabilité. Selon le Canada, le système multilatéral doit réagir rapidement et de deux façons essentielles :

- 1) ratifier les instruments mondiaux de non-prolifération tels le Traité sur la non-prolifération, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, et la prochaine Convention sur les armes chimiques, et les améliorer; il faut, en outre, conclure une entente d'interdiction complète des essais nucléaires et mettre au point, et harmoniser, si possible, les contrôles à l'exportation sur les technologies névralgiques; et
- 2) mettre au point et appliquer des régimes régionaux de contrôle des armements qui relient, au besoin, les mesures mondiales et régionales.

Le Canada a noté avec intérêt la proposition formulée dans le rapport en vue d'examiner le rôle des marchands privés d'armes et le rapport entre ces derniers et les problèmes des transferts internationaux d'armes. Le Canada a fait l'éloge de la proposition visant à établir un groupe de travail qui conseillera les États membres sur les programmes de conversion militaire. Le Canada s'est aussi montré intéressé à recevoir de plus amples renseignements sur le rôle envisagé par le Secrétaire général pour le Conseil de sécurité au regard du désarmement, particulièrement en ce qui a trait au respect des engagements en matière de non-prolifération.

Le Canada appuie fermement la proposition du Secrétaire général de réévaluer le mécanisme de désarmement de l'ONU pour s'assurer qu'il est en mesure de faire face aux nouvelles réalités et priorités. L'ordre du jour et la liste des participants de la Conférence du désarmement doivent tout particulièrement être rationalisés pour tenir compte de la situation géopolitique. Le Canada a toutefois émis des réserves au sujet d'une suggestion en vertu de laquelle la CD deviendrait un organisme permanent d'examen et de surveillance d'accords multilatéraux existants sur le contrôle des armements et le désarmement. De l'avis du Canada, la CD doit demeurer le seul organisme des Nations Unies ayant l'autorité voulue pour négocier des accords mondiaux sur le contrôle des armements. ■

Conférence d'examen de l'ENMOD

La deuxième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD) a eu lieu à Genève, du 14 au 21 septembre 1992. La délégation canadienne était dirigée par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement. Voici des extraits de l'allocution d'ouverture et de l'allocution finale de l'ambassadrice Mason.

Allocution d'ouverture

Notre tâche, aux termes de l'article VIII, est de nous pencher sur le fonctionnement de la Convention dans le but de nous assurer que ses objectifs et ses dispositions sont en voie de réalisation, et en particulier d'examiner l'efficacité des dispositions du paragraphe I de l'article I, qui vise à éliminer les dangers de l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à d'autres fins hostiles...

De toute évidence, il est tout à fait indiqué aujourd'hui d'évaluer la pertinence d'un